



ACR

Les Amis des Chemins de Ronde

Journal de
l'Association

"Les Amis
des Chemins
de Ronde"

Siège social:
Le Lomer
56760
PENESTIN

Directrice
de la
publication:
M-A Echard

Le littoral,

J'y marche,

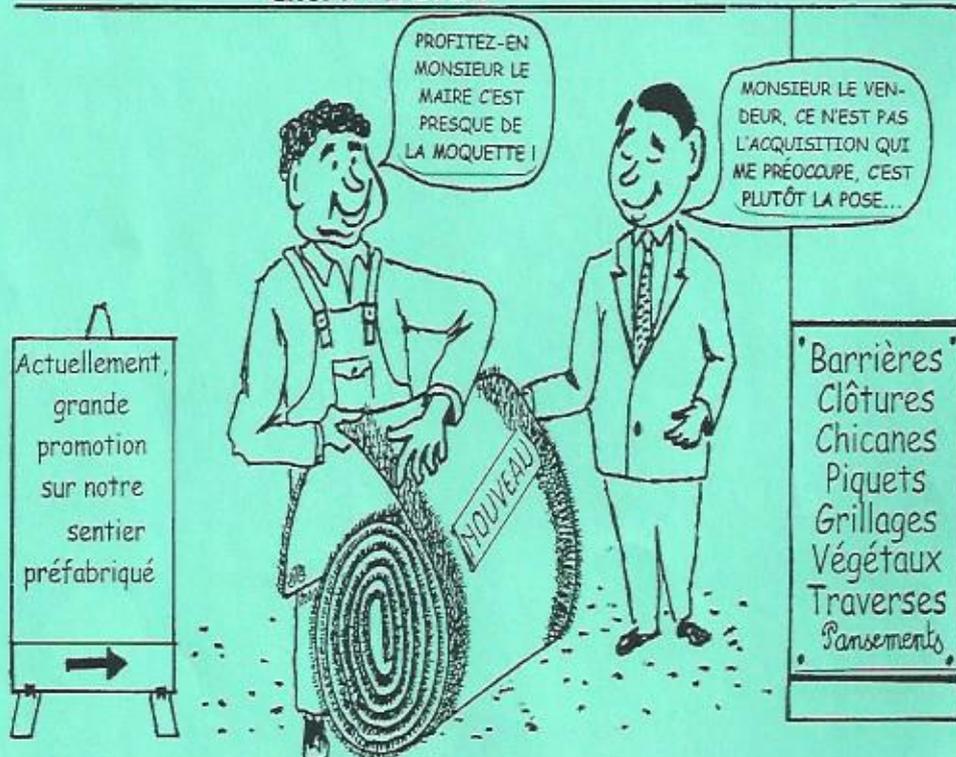
J'y veille...



février 2000 - 20 f.

AU SENTIER CELTIQUE

Tout pour le sentier côtier
Gros - Détail



Sommaire

- 2** Les Amis des Chemins de Ronde en Bretagne. Tous les repères.
- 3** Pierre Langlais
Reconnaissance de l'action pour l'intérêt commun
- 4** La "paillette" de Port-Louis
- 6** Bilan des activités du CA en 1999
- 8** Morbihan; l'A.G 1999
- 9** Lettre à M. le Ministre De l'Équipement...
- 10** Finistère; l'A.G 1999
- 12** Législation: quelques rappels
- 14** Les rebonds de nos sorties 99
- 16** Un site à visiter en 2000: Penvenan (côtes d'Armor)
- 18** Petites nouvelles du bord de l'eau.
- 21** Marée noire; juste quelques maux.
- 22** L'organisation des sorties
- 23** Sur votre agenda...
- 24** Programme des "petites sorties"

Couverture 3:

Programme des grandes sorties.

Vous noterez quelques changements par rapport aux prévisions de déc 99 et janvier 2000. Ces dernières sont donc à rejeter.

Les dates d'origine sont maintenues.

Quand c'est possible, un rappel paraît dans la presse locale

Editorial

L'année qui vient de s'achever a vu une innovation importante dans la vie de notre association avec les petites sorties du dimanche après-midi. Organisées par de bons connaisseurs des lieux, au départ des principales villes, Vannes, Auray et Lorient, ces randonnées de proximité ont permis de se retrouver sur le littoral même durant les mois d'hiver. La formule, qui a eu beaucoup de succès, complète heureusement les grandes sorties de la belle saison.

L'année 1999 a vu également, dans l'affaire du moulin de Baden, le jugement du tribunal administratif de Rennes confirmé par la Cour d'Appel de Nantes. Dès lors nous avons cru à la fin d'une longue lutte pour les droits des promeneurs à partager un site magnifique avec la famille de riverains qui le confisque à son seul bénéfice depuis trente ans. Hélas ! C'était sans compter avec la Direction de l'Équipement du Morbihan qui vient de choisir de reporter encore de quelques années l'ouverture inévitable du sentier côtier en déposant un pourvoi en cassation. Les promeneurs pourraient être mieux soutenus dans ce département.

Avec la marée noire sur les rivages, le mois de décembre réservait une dernière épreuve particulièrement affligeante à tous les Morbihannais. Les vagues amenant du pétrole sur les plages, qui aurait jamais cru voir cela ? Les amis des chemins de ronde ont individuellement participé aux opérations de nettoyage ou de ramassage des oiseaux. Collectivement ils se sont joints aux diverses actions entreprises par le Collectif Marée Noire de Vannes. L'association va également porter plainte contre les responsables de cette catastrophe. Par cette démarche elle souhaite apporter un soutien au gouvernement dans ses négociations pour renforcer la réglementation et les contrôles sur le transport des produits polluants en mer.

Nous avons rêvé de l'an 2000. Revenons au réel: demain sera ce que nous le ferons. Si nous le voulons, le littoral sera plus ouvert et mieux préservé.

A tous, j'offre mes vœux de courage et d'espoir.

Marie-Armelle Echard

le Molène 99. Photo M-A Echard



Les Amis des Chemins de Ronde

En Bretagne

ACR siège national	Maître Pierre Langlais 3, quai de Châteaubriand	35000	RENNES
ACR Finistère	ACR 29, 6, rue de la vallée 02 98 71 10 56 Secrétariat: 5, av. de Kerdrezec 02 98 90 28 52	29350 29000	MOËLAN SUR MER QUIMPER

Agréée auprès de la Préfecture du Finistère au titre de l'Environnement

ACR Morbihan	ACR 56 Le Lomer 02 99 90 36 80 Secrétariat: 26, ch des viviers 02 97 82 92 02	56760 56270	PENESTIN PLCÈMEUR
--------------	--	----------------	----------------------

ACR 56,
CCP 862 30A
Rennes

Agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'Environnement

le Conseil d'Administration

Marie Armelle ECHARD	Pénestin	Présidente	Daniel BOAS	Lorient
Manose LE GOFF	La Trinité	Vice Présidente	Albert KERGOSIEN	Belz
Henri GIRARD	Baden	Vice Président	Alain KERJEAN	Lorient
Norbert BOURLET	Plcèmeur	Secrétaire	Jacques LAVAL	Vannes
Michèle CRABOT	St Pierre Quiberon	Trésorière	Josette LE GUEN	Sarzeau

Délégués et membres consultants hors C.A:

Marie-Louise BOURLET (Plcèmeur)
Jean-Claude CAUDAN (Plcèmeur-Larmor Plage)
Paulette CHAMPION (Lorient)
Michèle DEBAINE (Vannes)
François GOAOC (Plouhinec)
Rémi LE LESLÉ et Anne-Marie SOMA (Lorient)
Michèle KERGARAVAT (Vannes)
Joseph LE LU (Arradon)
Robert LEFEVRE (Etel)
Pierre MORICE et Maurice ROBIC(Carnac)

Le journal:

Directrice de la publication:
Marie-Armelle ECHARD
Equipe de rédaction:
M-A ECHARD,
F. QUIVIGER,
N. BOURLET,
H. GIRARD,
G. FLORIET,

Et la participation de: Paulette CHAMPION
Maquette: J. LAVAL
Impression: OLAC Lorient
Dépôt légal à parution

Pierre LANGLAIS à l'honneur

un encouragement pour les successeurs...

Notre Assemblée se réjouit de l'annonce de l'accession de son Président fondateur au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite, au titre de la protection de l'environnement.

Nous lui présentons nos plus vives félicitations.

Il n'est pas vain de rappeler que l'action entreprise en 1969 n'était pas pure forme à une époque où la tentation était grande pour les riverains de s'approprier le bord de côte, trop ignoré des pouvoirs publics.

C'était une entrée en résistance, le début d'un combat à l'issue douteuse tant étaient faibles les possibilités d'action.

Maître Langlais a su convaincre, mobiliser par la parole, par l'écrit et même par la force... de la cisaille sur les barbelés.

Sans doute n'a-t-on pas tout de suite compris la réalité profonde de cette action et pourtant, peu à peu s'est formée la représentation d'un espace côtier, libre de la convoitise qu'inspire l'esprit de propriété.

L'image concrète du "chemin de ronde" a fixé les aspirations: ouverture de l'espace, liberté de déplacement, principe de protection.

Rapidement, les idées se sont organisées autour du principe de liberté de la côte et les mentalités étaient prêtes pour accueillir et soutenir la loi du 31 décembre 1976 créant la servitude de passage pour les piétons en bordure du domaine public maritime.

Maître Langlais a mené une action exemplaire dans le domaine de l'environnement qui justifie bien la distinction dont il est l'objet.

Il nous appartient de la poursuivre dans le même esprit de défense de l'environnement côtier.

F. Quiviger

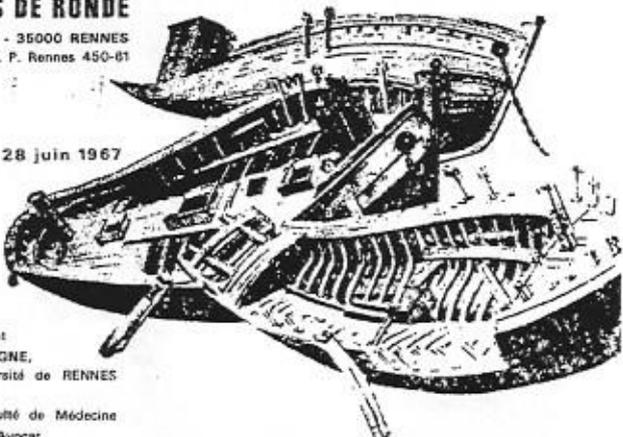


Jeudi 5 août 1999

M. Clément, Préfet-honoraire, remet la croix de Chevalier dans l'Ordre du Mérite à Maître Pierre Langlais, avocat, président fondateur de l'association des Amis des Chemins de Ronde.

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE
Siège social : 3, quai de Chateaubriand - 35000 RENNES
Téléphone (09) 30.87.73 Rennes - C. C. P. Rennes 450-61

Association loi 1901 créée le 28 juin 1967



ADMINISTRATION
Président-Fondateur : P. LANGLAIS, Avocat
Vice-Président : BREJON DE LAVERGNE,
Professeur à l'Université de RENNES
Secrétaire : Docteur COUTEL,
Professeur à la Faculté de Médecine
Trésorier : Maître DEBROISE, Avocat

Le papier à en-tête de l'équipe fondatrice

Merci aux journalistes de la région de Cancale pour leur précieuse documentation

Les Amis des Chemins de Rondes : Alerte aux « pailloles » !

T 30/12/99

Avis de tempête, au pied des remparts, sur la grande plage à Port-Louis. L'ancienne baraque, transformée en bar-restaurant à grands coups de parpaings, mais désertée depuis deux ans, fait l'objet d'une demande de permis de construire. Les Amis des Chemins de Rondes s'y opposent fermement.

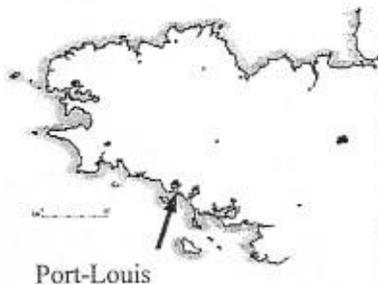
Les Amis des Chemins de Ronde sont sur le pied de guerre. Suspendue dans un premier temps, mais aujourd'hui avalisée par l'Architecte des Bâtiments de France et l'Etat, la demande de permis de construire,



Les Amis des Chemins de Ronde du Morbihan surveillent de près le devenir de l'ancien bar-restaurant situé, depuis dix ans, au pied des remparts du Port-Louis. Ils souhaitent aujourd'hui la destruction pure et simple de ce bâtiment qu'ils jugent disgracieux. (Photo B.M)

Le Télégramme du 30 déc. 1999

Nous remercions le journal d'avoir accepté cette reproduction grandeur nature.



Port-Louis

déposée il y a six mois sur l'ancien « Casino » de Port-Louis, un bar-restaurant en ruine déserté depuis deux ans, est sur le point d'aboutir. Portés par l'exemple des pailloles corses, les Amis des Chemins de Ronde en ont fait leur cheval de bataille.

Et la loi littorale ?

« Nous sommes profondément surpris qu'au pied d'un monument classé, on puisse donner son aval à la restauration d'un bâtiment moderne qui est illégal de par sa position maritime », indique la présidente départementale, Marie-Armelle Echard. Elle invoque la loi littorale et son article 30 « qui destine le domaine public maritime à l'usage libre et gratuit, ce qui élimine toute possibilité d'activité commerciale, comme on l'a vu en Corse ».

L'association préconise la destruction pure et simple d'un bâtiment qu'elle considère comme « une véritable verrue ».

Ses représentants ont rencontré Jean-Yves Le Drian, président du district du Pays de Lorient, pour étaler ses revendications, notamment celle-ci. « Il nous a réservé un accueil attentif », assure Marie-Armelle Echard qui n'en restera pas là. Elle compte intervenir auprès du maire de Port-Louis, de l'Architecte des Bâtiments de France et du sous-préfet de Lorient. « Nous sommes sûrs de notre bon droit et de l'écoute des pouvoirs publics, mais s'il le faut, nous irons jusqu'à la procédure pénale », prévient la présidente.

Deux autres pailloles à St-Philibert et Séné

L'association milite parallèlement pour la destruction de deux autres pailloles à Saint-Philibert et à Séné. La première sert à la fois de chantier ostréicole et de crêperie. La seconde propose des dégustations de fruits de mer à toute heure. « Nous ne voulons pas que la Bretagne prenne le chemin de la Corse. Nous devons préserver intact notre patrimoine naturel et veiller à ce que nos plages ne soient pas dénaturées ».

De son côté, Patrice Harmey, architecte des Bâtiments de France à Vannes, avoue qu'il s'est interrogé sur le bien-fondé de ce projet, « mais il existe des

antécédents d'activité commerciale sur le site depuis la fin du 19^e siècle ». Le Service Départemental d'Architecture s'est penché sur la restauration du lieu qui hébergera un bar-brasserie, avec adjonction d'une terrasse latérale.

« Nous sommes intervenus sur une première proposition, indique Patrick Harmey, et avons orienté une nouvelle étude en demandant à ce que la forme soit compatible avec le lieu : des couleurs et une disposition architecturale sans agressivité ». Michel Vigouroux, le maire de Port-Louis, soutient quant à lui le projet et se refuse, pour l'instant, à tout commentaire.

Béatrice Mingam

Monsieur Vigouroux, Maire de Port-Louis a réagi par une lettre du 3 janvier adressée à la présidente des ACR.

M. le Maire explique la situation juridique du site: le bâtiment est effectivement propriété privée, mais le terrain d'implantation appartient à la ville. Cet espace a été en effet vendu par le ministère de la Guerre (l'Etat) à la ville de Port-Louis en 1907.

Et M. Vigouroux développe les arguments qui le conduisent à promouvoir ce projet qui a reçu l'approbation du représentant du Ministère de la Culture et de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Ce qui motive la lettre ci-contre....



Le 15 janvier 2000

Madame Catherine Trautmann
Ministre de la Culture
Cabinet
3, rue de valois
75001 PARIS

Madame la Ministre

J'ai l'honneur de vous saisir en urgence de l'affaire suivante.

Dans le département du Morbihan, la ville de Port-Louis est particulièrement prestigieuse par sa citadelle et ses remparts, classés au titre de la loi du 31 décembre 1913, enfermant un patis inscrit au titre des sites sur la base de la loi du 2 mai 1930.

Or, au pied des remparts, côté mer, une autorisation avait été délivrée en 1882 pour édifier un casino en bois sur le haut de plage appartenant au génie militaire. En 1906, le haut de plage est devenu propriété communale. Après la guerre, le "casino" s'est progressivement transformé en une construction en dur; il s'est également agrandi grâce à des adjonctions successives faites sans plan d'ensemble et sans permis; il a alors fait fonction de bar-restaurant pendant un certain nombre d'années. Cet usage est abandonné depuis dix ans et les bâtiments sont très détériorés.

Or le maire du Port-Louis; M. Vigouroux, vient de décider de détruire les vieux bâtiments pour faire du neuf. Après réfection, les locaux seront loués à une personne privée pour être utilisés de nouveau comme bar-restaurant. Nous avons écrit à M. Vigouroux pour lui faire part de notre surprise et de notre indignation.

En effet, la Grande plage du Port-Louis constitue un site *remarquable et caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral* au regard des dispositions de la Loi Littoral du 3 janvier 1986 (articles L 146-6 du code de l'urbanisme et R 146-1); ces dispositions s'opposent à la reconstruction de ces bâtiments disparates qui, à notre connaissance, n'ont pas fait l'objet, par le passé, de permis de construire.

Certes Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a été sollicité et a imposé un certain nombre de contraintes au projet. Nous en prenons acte et sommes certains que, de ce point de vue, les choses ont été examinées sérieusement. Nous notons d'ailleurs que le permis a été longuement bloqué par les bâtiments de France.

Mais, pour notre part, au delà de la qualité esthétique de l'architecture, nous contestons le principe même de la construction d'un quelconque bâtiment au pied de ces remparts. Tout au contraire la vétusté des locaux existants doit être l'occasion d'en finir avec une verrue qui nuit gravement à un site d'une si grande qualité et de mettre en valeur les remparts malencontreusement masqués depuis des décennies par cette construction.

Sur d'autres rivages, l'Etat a fait démolir à grand bruit les "paillettes" en état d'activité, faut-il qu'en Bretagne on restaure une "paillette" inutilisée.

Nous tenions à appeler votre attention, d'extrême urgence car le permis devrait être très prochainement délivré, sur ce projet dans un site sensible qui mérite, à notre sens, la protection la plus forte.

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien accorder à cette affaire et je vous prie, Madame la ministre, de bien vouloir agréer l'expression de ma haute considération.

Pour l'association
La présidente

M-A Echard

Bilan

des activités engagées par le conseil d'administration au cours de l'année 1999



Actions pour le chemin de ronde

Dans l'affaire du **Moulin de Baden**, nous avons gagné devant La Cour d'Appel de Nantes, après huit ans de procédure, au prix de plusieurs dizaines de kg de papier, sur la base de l'excellente loi du 31 décembre 1976 et grâce à 48 témoignages d'anciens de la commune. Nous avons donc obtenu la réouverture de la digue, depuis peu barrée par les riverains, mais, naguère, route empruntée par tous et, bientôt, chemin de ronde ouvert aux piétons.

Ailleurs, nous sommes intervenus oralement et par courrier:

- ☼ pour le sentier côtier à Kerdélan, en Baden, là où nous avons gagné, il y a deux ans, devant le Tribunal Administratif de Rennes contre M. Vaux. Pourquoi rien n'a-t-il été fait depuis ?

- ☼ pour le sentier côtier à Larmor Baden: le maire est nouveau, il semble prêt à agir. Espérons.

- ☼ pour le libre accès à la mer sur les dunes de Kérilio, à Erdeven, et Pen Er Lé, à Plouharnel, où des campings municipaux parfaitement illégaux font obstacle au passage des promeneurs.

- ☼ pour l'ouverture d'un passage piétons le long du Ter alors que Lorient manque de promenades en front de mer.

- ☼ pour un montage juridique plus solide du sentier côtier à travers la base nautique de Kerguelen à Larmor Plage.

- ☼ contre le report du sentier côtier

sur le domaine public maritime en divers points du littoral:

- au Vieux Ruaud, à Sarzeau, nous venons de gagner devant le Tribunal Administratif de Rennes; le propriétaire contrevenant est dans l'obligation de retirer son béton.

- au Ruello et au Bill à Séné, du béton a également été mis en place; il devra également être retiré.

- à Arzon, à Arradon, au Bono, depuis le port jusqu'au Berly. Nous avons demandé aux pouvoirs publics de ne pas avantager les propriétaires récalcitrants en les dispensant d'une obligation acceptée par tous les autres riverains.

- ☼ contre la fermeture actuelle des rives de la Rivière de Crac'h en baie de Saint-Jean et à la Pierre Jaune (commune de La Trinité) et pour l'ouverture du chemin de ronde dans ce site magnifique.

Sur l'ensemble du littoral morbihannais, nous avons réclamé:

- ☼ des sentiers côtiers strictement piétonniers, comme le veut la loi. Nous avons protesté auprès de nombreux maires car, partout, les cyclistes continuent d'emprunter le chemin de ronde au péril des sols et des promeneurs.

- ☼ des pistes cyclables le long des routes d'accès aux plages. Bravo à Ploemeur pour ses initiatives dans ce domaine. Larmor Plage ferait bien de s'en inspirer.

- ☼ des boucles piétonnes en relation avec le sentier côtier en Presqu'île de Rhuys où certains agriculteurs procèdent à un remembrement de leur façon qui fait disparaître l'antique "Chemin du Roy" et la plateforme de la voie du petit train.

Actions pour un littoral naturel Pour un Domaine public ma- ritime respecté.

A Locmariaquer, la construction de M. Frick, condamnée par les tribunaux à la démolition, est toujours là.

La commune de Saint Philibert n'est pas corse, mais on y trouve, sur le DPM, de nombreuses « dégustations »... Au fait, qu'est-ce qu'une « paillote » ?

A Locoal Mendon, au Négan, la Terre n'en finit pas de gagner sur la Mer: voilà des jardins qui ne seront pas revenus trop cher à leurs inventeurs !

Autre exemple: Plouhinec. A Nestadio, Eadiou, le Vieux Passage, Port Quen, on voit, sur le rivage, des murs, des escaliers, des parkings, qui n'ont pas forcément reçu la bénédiction de l'administration. En demander la destruction est, paraît-il, peu « constructif » !

En guise de *défense contre la mer*, qui se permet d'éroder les terrains à 1000 f le m², d'énormes enrochements sont mis en place sur les plages. Nous aurions voulu voir les autorisations: ce ne sont pas ces bordereaux-là qui encombreront les dossiers des Amis des Chemins de Ronde.

Et les mouillages qui transforment la mer en un immense parking flottant, sans compter les opérations de déroctage engagées pour le confort des seuls plaisanciers ?

Et le produit de dragage des ports de plaisance utilisé pour créer des terre-pleins destinés à servir de parking à Etel et, bientôt, à la plage du Mané à Quiberon ?

Le domaine public maritime, bien commun de tous les Français, est inaliénable: qui le croirait en Morbihan ?

Pour des dunes sauvegardées

A Plouhinec, nous avons protesté contre l'occupation des dunes par les gens du voyage. Toute forme de camping est interdite dans la bande des 100m.

A Plouharnel, les dépressions humides qui parsèment les dunes, sont toutes progressivement comblées par des déchets privés (c'est moins cher qu'à la déchetterie) et publics (c'est si commode pour se débarrasser de la terre lors des travaux de mise en place des canalisations du tout-à-l'égout). L'Office National des Forêts a porté plainte auprès du Procureur de la République à Lorient.

A Saint Pierre Quiberon, au Fozo, un parking a été construit sur la dune. Nous avons porté plainte auprès du Tribunal Administratif de Rennes.

A Plouharnel et Erdeven, une piste cyclable a été programmée à travers les dunes; déjà partiellement réalisée, elle est empruntée par les VTT et les deux roues à moteur. L'association "Urbanisme ou Environnement ?" a porté plainte auprès du Tribunal Administratif de Rennes.

Cette collaboration conduira-t-elle à une prise de conscience de tous et à de réelles mesures de protection ?

Pour l'application de la loi littoral

A Damgan, nous sommes intervenus en faveur d'une zone humide à Larmor.

A Guidel, nous avons agi pour la préservation des bois classés de Kerhope, menacés par la reconstruction de cabanons et nous avons défendu la bande des 100 m, le long de la route côtière, contre un agrandissement irrégulier. Surtout, nous avons apporté notre soutien aux associations de Guidel Plage contre un projet de densification du bâti existant.

A Belz, nous nous sommes constituéé partie civile contre un propriétaire qui avait agrandi indûment sa maison à la Pointe du Bic et nous avons reçu des dommages et intérêts.

Telles ont été les actions du Conseil d'Administration, lourdes à mener pour les

Les ACR "travaillent avec les élus"

Le Maire de Belz écrit à un couple de morbihannais.

Le 27 avril 1999
Le Maire de Belz
à M. et Mme ...

Objet: Installation d'un mobil-home

Madame, Monsieur

J'ai été saisi d'une plainte des Amis des Chemins de Ronde du Morbihan concernant l'installation d'un mobil-home sur un terrain que vous venez d'acquérir à la Pointe du Levein.

Située en zone NDs, cette parcelle ne peut faire l'objet d'aucune dérogation quant à son occupation, même temporairement limitée à trois mois.

Le fait qu'elle ait été occupée précédemment sans aucune intervention ne crée aucun droit mais le fait qu'un tiers vous ait aujourd'hui signalé à mon attention m'oblige à intervenir pour vous demander de bien vouloir faire enlever toute installation.

En vous remerciant de votre compréhension,
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Le Maire

militants bénévoles que nous sommes, infimes si on les compare à la croissance de l'urbanisation, mais essentielles aux yeux d'une partie de plus en plus large de la population très attachée aux sentiers côtiers et inquiète d'en voir l'environnement naturel reculer partout devant l'invasion du béton.

Actions communes avec d'autres

L'union fait la force

Nous travaillons avec de nombreuses autres associations.

Associations d'ailleurs: Viv' Armor de Saint Briec, ou DEB (association de défense du Pays Bigouden) ou Amis des Chemins de Penvenan.

Associations d'ici: les petites sœurs comme les Amis de Kervoyal ou les grands frères comme Eau et Rivières de Bretagne et les cousines germaines comme "Paysages de France".

En tissant tous ces liens, nous nous efforçons d'ouvrir un champ thématique et

géographique plus large aux interventions de notre association.

Au terme de ce bilan, nous soulignerons deux problèmes de fond qui nous paraissent des plus graves.

Certains élus pratiquent la politique du troc. « Si tu fermes ton ball-trap, je te laisserai reconstruire ta ruine en bord de mer. » « Si tu laisses passer les piétons, je te donnerai un droit à construire. » Les élus, qui sont délégués par la collectivité pour faire respecter les lois, ont-ils le droit de faire payer à la nature et aux paysages le prix de leur propre faiblesse ?

Pour cette même raison, nous avons reçu des appels d'habitants d'Arzon, de Belz, de Locoal Mendon nous demandant de permettre aux élus ou à l'administration de ne pas appliquer la loi ! Bel exemple de reculade des pouvoirs publics qui fait des associations le dernier et le seul rempart de la réglementation existante !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MORBIHAN

SAMEDI 4 DÉCEMBRE 1999

Salle du "petit théâtre" du Palais des Arts de Vannes, 15 heures.

Tout est prêt pour l'assemblée générale mais il manque tout de même un car...C'est gênant. Alors, l'assemblée démarre avec un handicap que l'intérêt des exposés fera oublier.

Nous entendons les divers rapport Le bilan des activités figure ci-avant, nous n'y revenons pas.

Nous sommes très heureux des prises de paroles de M. Ouilic, conseiller général et maire de Theix, et de M. Carreau, maire de Séné. Ils évoquent notamment les difficultés rencontrées pour maintenir en bon état le sentier côtier (circulation des VTT, destruction du pancartage, des barrières, du matériel public...). Voilà de quoi convaincre les populations de la nécessité de défendre le statut du sentier côtier.

L'après-midi se termine par une phase musicale très sympa du groupe Nordet (chants de marins) suivie de l'incontournable

(et d'ailleurs incontournable) buffet sans lequel les ACR ne seraient plus les ACR...Le moral est excellent: nous sommes plus de 200 et l'Erika navigue encore à ce moment !

La réussite matérielle d'une telle assemblée dépend de quelques valeurs fonda-

mentales. Parmi celles-ci, le cadre joue énormément. Et nous devons à cet égard, remercier le maire de Vannes. Il nous a permis d'occuper gratuitement le petit théâtre et de bénéficier de la très compétente prestation du personnel du Palais de Arts.



Les Amis des Chemins de Ronde

(Association loi de 1901)

Protection du littoral par le biais de la promenade côtière

Nos activités ont pour but de faire connaître et apprécier la côte pour mieux la protéger.

SORTIES: Elles comportent un transport en car, bateau parfois, un parcours à pied de 6 à 12 km en plusieurs étapes. Chacun marche à son rythme, suivant ses possibilités. Ces sorties ont lieu sur des parcours agréables afin de découvrir des sites et aussi de dénoncer des anomalies (accaparements, chemins dangereux, etc...) Le midi, pique-nique; le soir, buffet avec nos amis locaux.

CHANTIERS: nettoyage de printemps en participation avec une municipalité (et hors date avec une association amie-voir en bas de p. 23).

RÉUNIONS: rencontres avec nos élus et les administrations de tutelle afin de faire appliquer les textes en vigueur et participer à l'élaboration de nouvelles lois adaptées à la protection du littoral. L'association est également présente à la Commission des Sites et aux forums locaux.

13 JUIL 1999

N/Réf. : CAB/CP/35787
V/Réf. : LLP/RC 9-03-361

Madame la Présidente,

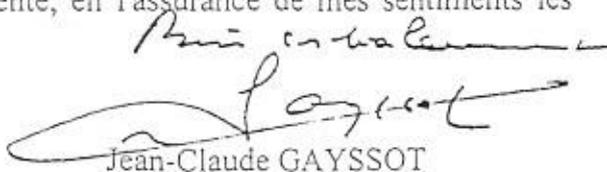
Monsieur Louis Le Pensec, sénateur du Finistère et ancien ministre, a appelé mon attention sur le courrier que vous lui avez transmis relatif à la protection des rias et des abers bretons et la servitude de passage des piétons le long du littoral en Bretagne dont la situation juridique qui ne garantirait pas suffisamment la sauvegarde.

Il s'avère que l'ensemble des dispositions de la loi "littoral" s'applique aux communes "riveraines des mers et océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieur d'une superficie supérieure à 1000 hectares". Dans les estuaires, la limite transversale de la mer reconnue par décret fixe la séparation entre le domaine public maritime et le domaine public fluvial. Les communes situées en aval de cette limite sont donc soumises de plein droit aux dispositions de la loi "littoral" et notamment à celles de l'article L.146-6 prévoyant la préservation des espaces remarquables. Dans le Finistère, par exemple les limites transversales de la mer ont été fixées pour dix-neuf abers, rivières et fleuves.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, prévoit l'extension de la compétence géographique du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres aux communes riveraines des estuaires et deltas, jusqu'à la limite de salure des eaux. Cette mesure est une garantie supplémentaire du respect des sites naturels et de l'équilibre écologique, qui vient renforcer le volet protection de la loi "littoral", tout comme la préservation des espaces forestiers, sites et paysages naturels ou urbains, explicitement prévue dans les dispositions générales des documents d'urbanisme (article L 121-10 du Code de l'Urbanisme).

Enfin, la servitude de passage des piétons le long du littoral sur les propriétés privées riveraines du domaine public maritime (loi du 31 décembre 1976) se concrétise par l'aménagement et l'ouverture au public d'un sentier sur l'ensemble du littoral français. La loi "littoral" a complété la servitude existante en permettant d'instituer une servitude "transversale" au rivage de la mer afin d'améliorer l'accessibilité du rivage. En février dernier, à l'occasion de la présentation du rapport au parlement sur l'application de la loi "littoral", j'ai rappelé mon intention de poursuivre activement l'aménagement du sentier afin de favoriser un tourisme adapté à tout le monde qui recueille la satisfaction du public, lui permettant de découvrir de nouveaux sites jusque là encore inaccessibles.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Jean-Claude GAYSSOT

Madame Georgia FLORIET
Présidente des Amis des Chemins de Ronde du Finistère
6, rue de la Vallée
29350 MOELAN SUR MER

Les Amis des Chemins de Ronde - Février 2000

Les Amis des Chemins de Ronde du Finistère

Assemblée générale
Extraordinaire
3 octobre 1999
à Logonna-Daoulas
Rapport moral



Logonna-Daoulas 03 Photo M-A Estier

Notre association a déjà cinq années d'existence, elle a été très active et nous avons eu le plaisir de recevoir notre **agrément préfectoral** au titre de l'Environnement le 7 août 1999.

Si nous avons déjà d'excellents rapports avec les services de l'Urbanisme, de l'Environnement et de la DDE, nous allons continuer de plein droit à participer aux commissions relatives à la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral du département.

Nous avons réalisé trois sorties:

- l'une en hiver au mois de janvier sur **Clohars Carnoët** et **Doëlan** pour la défense de la ria, et pour sensibiliser le public.
- l'autre à **Pénestin**, préparée par nos amis du Morbihan, nous a permis de découvrir d'autres paysages différents sur l'estuaire de la Vilaine et de constater les effets pervers d'un barrage sur le milieu naturel.
- La troisième à **Moëlan sur Mer** où nous continuons à protester contre la fermeture de deux tronçons du sentier côtier, mais nous venons d'avoir l'assurance que ces dossiers seront repris bientôt.

Nous avons été présents sur tout le département qui est vaste.

Nous avons eu le plaisir de voir se mettre en place la **SPPL à Kerlouan** où nous avons apporté un soutien au maire.

Avec nos amis du Morbihan, nous avons soutenu

les **Amis du sentier côtier de Logonna-Daoulas et la municipalité**. Le sentier fermé est ouvert à nouveau, un piquetage est terminé et nous espérons qu'il va se prolonger vers les communes voisines.

Toujours avec nos amis du Morbihan nous avons randonné sur la presqu'île de **Plougastel-Daoulas** où nous avons constaté un caravanage sauvage d'envergure qui laisse peu de place à la servitude de passage des piétons; là aussi nous avons l'assurance que le sentier passera. Le caravanage sur le littoral, même en sites sensibles, est une plaie, mais des mesures plus sévères vont semble-t-il être prises sur le département.

De nouveaux sentiers vont s'ouvrir à Lanvéoc et à Roscanvel.

Dans le **parc de l'Iroise** et dans le **parc d'Armorique** nous avons, avec nos amis du Morbihan, visité **l'île de Molène et Camaret**. Nous avons adressé un courrier pour communiquer nos impressions au Président du Parc, ainsi qu'à Madame le Maire de Camaret.

Nous avons participé à des enquêtes publiques contre les porcheries industrielles qui vont apporter leurs pollutions aux ruisseaux et rivières qui aboutissent sur nos plages ou dans nos abers et rias.

Nous avons même été présents sur les **Côtes d'Armor** où nous nous sommes rendus à l'invitation d'une jeune association de **Plougouven** qui luttait contre les porcheries industrielles au profit des élevages biologiques et nous avons rencontré au cours de l'été cette association sur

la plage de **Plestin les Grèves**, que nous avons longée lors de notre sortie d'août 1998, en train de la nettoyer de ses algues nauséabondes engraisées par les effluents des eaux venant des Monts d'Arrée.

Nous avons soutenu l'association **Trégunc Environnement Cadre de Vie** qui lutte pour préserver un milieu naturel proche du site classé des étangs de Trévignon contre l'extension possible d'une porcherie et qui a décidé de se faire représenter par un avocat pour obtenir l'annulation d'un permis de construire d'un bâtiment de ferme. **A noter** que le Maire et le Commissaire Enquêteur ont donné un avis défavorable à tout projet d'extension d'élevage sur ce site urbanisé proche des plages et du sentier côtier.

Là encore, nous allons vous demander de voter une motion que nous ferons parvenir à monsieur le Maire de Trégunc et à l'association concernée. (Nous avons appris depuis que finalement le paysan concerné avait retiré son projet).

Nous avons soutenu le Comité de Sauvegarde de l'Environnement du Pays de Clohars Carnoët contre le bétonnage de la ria pour accrocher 150 anneaux. Finalement, nous avons eu la satisfaction de voir ce dossier se régler à l'amiable par la concertation, sans défigurer le site et nous avons eu aussi des assurances pour la protection des espaces boisés au fond de la ria. Nous soutenons le **Comité de Défense des Sites de Moëlan Sur Mer et de leur Environnement** qui vient de contester le projet de POS qui prévoit le retrait de la zone **NDs** inscrite au titre de la loi



Moène 99-Le splendide couvert du canot de sauvetage.

littoral au POS actuel, plusieurs sites en bord de mer et des habitations qui, inscrites sur le projet dans un nouveau zonage en Uhc, pourraient s'agrandir par le jeu d'une taxe de sur-densité payée à la commune, même dans la bande des 100m. Cette taxe nous paraît contraire à la démocratie car seuls les plus riches pourront barrer le littoral.

Nous avons pris des contacts à la demande de nos adhérents avec Messieurs les Maires, les associations, et le service public d'aménagement foncier du Conseil Général et les services de la DDE au sujet de l'emprise de la servitude de passage des piétons dans le secteur du **Pays de Pont l'Abbé, Loctudy et Plobannaec-Lesconil**. La servitude devrait trouver sa place naturellement dans ce secteur, dans le respect de la faune et de la flore et aussi du massif dunaire des Sables Blancs qui appartient à des particuliers mais qui est d'intérêt général.

Nous avons des assurances pour la reprise du sentier côtier de **Fouesnant** qui, malgré le travail remarquable de **Madame Quéméré** de l'**Association de Défense du Pays Fouesnantais** n'a pas encore toute son assise légale. A certains endroits, le passage est difficile par marée haute. Cependant, quel trajet magnifique de Concarneau à Beg Meil! Dossier à suivre en l'an 2000.

Nous continuons à suivre les dossiers qui nous tiennent à cœur comme à **Henvic**, où nous contestons une urbanisation au bord de l'aber et où nous avons été déboutés, ce secteur n'est pas protégé par la "loi littoral" qui ne s'applique pas

à tous les rias et abers au delà des limites transversales de la mer.

Le décret devant les protéger n'est jamais paru, nous avons continué à mener des actions pour qu'il le soit.

Récemment, deux maires qui souhaitaient protéger aber et ria ont également été déboutés en raison de ce vide juridique: à **Loperhet**, en **rade de Brest**, et à **Locoal-Mendon**, dans le **Morbihan**, sur la **rivière d'Étel**, particulièrement vulnérable

A la suite d'un courrier adressé à **Monsieur Gaysot, Ministre de l'Équipement** à ce sujet nous avons reçu une lettre très intéressante de sa part mais qui, hélas ! ne donne pas de réponse à notre demande.

«Dans le Finistère, les limites transversales de la mer ont été fixées pour seulement dix-neuf abers, rivières et fleuves.»

Cependant, il promet **«de poursuivre activement l'aménagement du sentier côtier afin de favoriser un tourisme adapté à tout le monde qui recueille la satisfaction du public, lui permettant de découvrir de nouveaux sites jusque là encore inaccessibles»**.

Par contre Dominique Voinet, ministre de l'aménagement du Territoire et de l'Environnement vient de donner une réponse à notre courrier sur ce même sujet. Elle nous assure que **«dans le cas de Lhopéret, cette commune est riveraine de la Baie de Daoulas et de la rivière de l'Elorn. Située en aval des limites transversales de la mer délimitées par décret, il ne fait aucun doute qu'elle est**

soumise de plein droit aux dispositions de la loi du 3 janvier 1986. Il appartient à la commune d'apprécier la suite qu'elle entend donner à ce dossier et de décider, le cas échéant, d'interjeter appel du jugement du tribunal administratif de Rennes.»

Nous avons été invités à participer à un débat, à l'initiative de la Chambre d'Agriculture de Quimper avec de jeunes agriculteurs qui nous ont assuré que seule une agriculture respectueuse de l'environnement était viable à terme. Nous en sommes persuadés et nous avons applaudi à des réalisations qui, sur le plan de l'agriculture et de l'urbanisation rurale nous agréaient tout à fait. Nous espérons qu'ils feront des émules et nous souhaitons vivre un jour en parfaite harmonie avec une profession qui a largement participé à construire la France.

Hélas, nous déplorons l'amendement Boyer à la loi littoral au titre agricole.

Nous continuons à déplorer le manque de surveillance de nos sentiers côtiers où l'on rencontre trop souvent des caravanes, des cyclistes, des motards. Un adolescent qui roulait en scooter est tombé de la falaise à Clohars-Carnoët en septembre. Certains maires ne semblent pas très concernés par ce patrimoine; il est vrai que beaucoup d'entre-eux n'ont pas encore les services de police adaptés pour la défense de sites qui cependant appartiennent à tout le territoire.

Enfin nous avons reçu le mémoire de Monsieur le Préfet en réponse à notre recours au tribunal administratif au sujet de la fermeture du chemin de Névez, nous allons y répondre incessamment.

Remise du diplôme d'honneur de l'association à Monsieur la Maire de LOGONNA-DAOULAS pour la politique menée pour la défense et la promotion du sentier côtier. Le travail de Monsieur le maire et de toute son équipe est un exemple qui devrait inspirer de nombreuses municipalités, nous saluons aussi le dynamisme des AMIS DU SENTIER CÔTIER qui ont œuvré avec beaucoup d'énergie pour que le sentier fermé à l'initiative d'un riverain soit réouvert, ils ont obtenu 10 000 signatures ce qui démontre que les usagers tiennent à la servitude de passage des piétons sur le littoral.

**La Présidente
Georgia Floriet**

VOUS AVEZ DIT PUBLIQUE ?

Les Amis des Chemins de Ronde sont quelquefois amenés à prendre connaissance de dossiers présentés dans le cadre "d'enquêtes publiques".

Ces enquêtes sont ouvertes à tous les citoyens et sont une des formes de la démocratie. Elles sont nées avec la Révolution et remises aux normes modernes dans les années 80.

Elles sont initiées par le Préfet, annoncées par la presse (rubrique "annonces légales" sur laquelle le lecteur ne s'attarde généralement guère), et en mairie. Un Commissaire enquêteur conduit l'enquête.

Ainsi, les représentants de l'Etat permettent à chacun d'entre nous de se prononcer sur des projets susceptibles de présenter des risques pour la qualité de vie, voire pour la santé.

Il s'agit souvent de questions d'urbanisme, de révision du P.O.S, de modification du paysage. Des affaires qui peuvent prendre un aspect technique un peu hermétique, donc assez peu attractif pour M. Tout-le-monde.

Par contre, l'attention des citoyens est souvent très affûtée quand il s'agit de l'implantation d'installations classées, surtout si elles sont polluantes. Ou encore, d'aménagements en bord de mer, ces derniers devant respecter la loi littoral.

Dans tous les cas, le lieu du projet doit être visible (pas forcément visitable) et porter un avis informatif.

Le dossier est à la disposition de tout citoyen, en mairie, aux heures normales d'ouverture de celle-ci. Le public peut prendre tou-

tes les notes qu'il désire et déposer ses observations (favorables ou non) sur le registre annexé.

Le Commissaire enquêteur, homme intègre et impartial par nature, est en mesure d'apporter une réponse aux questions qu'on lui pose ou, à défaut, de mettre en œuvre les moyens de réponse. Il tient régulièrement des permanences, mais sa présence "en continu" n'est pas de règle.

A l'issue de la période d'enquête de 15 jours, fort des avis

écrits du public, le commissaire délivre ses conclusions à l'administration.

Le Préfet prend alors sa décision. Elle suit le plus souvent l'avis du Commissaire, car la grande qualité de cet avis est reconnue par tous.

L'enquête publique est donc une excellente disposition légale. Le public doit y répondre, ce qui suppose quand même une certaine vigilance de sa part. Mais il vaut mieux faire une petite démarche avant... plutôt que de gros efforts après...



Larmor-Baden; vue depuis Berder

Loi sur l'accès aux documents administratifs.

Les documents administratifs, types permis de construire ou plans d'occupation des sols sont, de plein droit, communicables aux personnes qui en font la demande.

L'accès aux documents administratifs s'exerce par consultation gratuite sur place et par délivrance de copies, en un seul exemplaire, aux frais de la personne qui les demande.

Le refus de communication est notifié à l'administré sous forme de décision écrite motivée.

Loi 78-753 du 17 juillet 1978

L'enquête d'utilité publique

Simple rappel, cette enquête porte sur un projet présentant un intérêt général: création d'un port, d'une autoroute... Le projet retenu débouche sur une Déclaration d'Intérêt Public: la D.U.P. qui précède appels d'offres et travaux.

Le domaine public

Ensemble des biens qui sont affectés à l'usage direct du public ou à un service public (cours d'eau, riva- ges, routes, voies ferrées, marchés). Nous citons fréquemment le domaine public maritime: D.P.M.

LOI LITTORAL



La Loi du 31 décembre 1976

La loi du 31 décembre 1976 a institué une servitude de passage de 3 m de large, réservé exclusivement aux piétons, le long du littoral français.

Cette servitude s'impose à toutes les propriétés privées riveraines de la mer

Son tracé peut être modifié, et décalé de quelques mètres vers l'intérieur, lorsqu'il y a des risques d'érosion des falaises.

Il peut être également modifié quand une habitation, construite avant 1976, se trouve à moins de 15 m de la falaise. Cependant, si aucun passage n'est possible à l'arrière, la servitude peut être instaurée à moins de 15 m de la maison.

La servitude peut être suspendue lorsqu'elle entraverait le fonctionnement d'un établissement de pêche; cette suspension est temporaire et cesse avec la fermeture du dit établissement.

Elle est également suspendue quand il existe des passages publics sur lesquels le cheminement des piétons peut s'effectuer en toute sécurité.

Elle peut enfin être encore suspendue pour préserver la tranquillité de la faune dans des milieux écologiques fragiles.

L'assiette de la servitude demeure la propriété des riverains, mais c'est la commune qui a en charge l'entretien du chemin et qui doit y assurer la sécurité.

Code de l'urbanisme

Articles L 160-6 et suivants

Articles R 160-8 et suivants

La balade sur le chemin côtier nous amène à découvrir des configurations surprenantes. Pas de déductions hâtives... Toutefois, il n'est pas mauvais de se rafraîchir les idées, en relisant ces quelques dispositions de la loi qui nous est chère...

Loi "Littoral" du 3 janvier 1986

- toute construction est interdite en bord de mer, dans une bande de 100 m (sauf dans la continuité d'espaces bâtis existants).

Une dérogation est possible en faveur des installations exigeant, pour des raisons techniques, la proximité immédiate de l'eau (mais non pour des logements de fonction attenants à ces installations).

-les espaces remarquables (dunes, landes côtières, plages, zones boisées côtières, îlots inhabités, parties naturelles des estuaires, des rias ou abers et des caps, les marais, les vasières, les zones humides et milieux temporairement immergés ainsi que les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune) doivent être strictement préservés.

-la création de nouvelles routes en corniche est interdite. Les nouvelles routes de transit sont localisées à 2000 m minimum du rivage.

-des coupures vertes doivent être ménagées entre les pôles d'urbanisation.

-les installations autorisées sur le D.P.M doivent faire l'objet d'une enquête publique, préalable ou non, selon les cas, à une Déclaration d'Utilité Publique

Loi 86-2 du 3 janvier 1986 / Décret et circulaire de septembre 1989, pris en application de la Loi Littoral. Instruction aux Préfets du 22 octobre 1991 pour l'application de la Loi Littoral.

Les Amis des Chemins de Ronde

ACR 56 - Le Lomer 56760 PENESTIN CCP Rennes 862-30 A

Mr, Mme, Mr et Mme Mlle

Nom, prénom.....

Adresse / tél.....

Souhaite

Recevoir des renseignements sur les sorties

Adhérer à l'association (une par famille)

Membre actif 70f Donateur 100f Bienfaiteur 200f

Le bulletin annuel des ACR contient le programme complet des sorties.

Date et Signature:



petit coup d'œil sur

« Perros Guirec
Le 3 février 1999



Monsieur le Président

Vous m'avez fait parvenir récemment le premier bulletin de l'année 1999 édité par votre association « Les Amis des Chemins de Ronde »

Je tenais en cette occasion à vous remercier et à vous féliciter d'une part pour la qualité de ce bulletin, d'autre part, pour le dynamisme de votre association en vous précisant que vos préoccupations sont aussi les miennes

Veuillez agréer etc...

Yvon BONNOT, Maire de Perros Guirec »⁽¹⁾

Signalétique sur
le côtier de
Ploumanac'h
J.L. 1995

⁽¹⁾ Nous avons cité M. BONNOT comme lauréat de la "Marianne d'Or" (reconquête des dunes) dans notre journal de 1999.

Le Maire de Lanester nous écrit le 8 février 1999 à la suite de notre écho relevant "l'initiative imbécile" d'une personne qui avait tronçonné les chicanes en bois du chemin côtier...

« Compte tenu que le fait avait été signalé en Mairie par une des adhérentes des ACR, il m'appartient de vous répondre. J'ai donc le plaisir de vous informer qu'à la suite du périple de cette voiture sur le sentier côtier de saint Guénaël le 10 mai 1998, les services de la Mairie ont identifié l'auteur et la barrière coupée a été remplacée.

Quant à l'auteur des faits, les services l'ont convoqué en Mairie le 15 mai 1998. La personne a reconnu les faits et a accepté un arrangement à l'amiable, à savoir l'engagement de régler les frais de réparation.

Espérant avoir répondu à vos interrogations et restant à votre service pour que nos sentiers de randonnée restent préservés pour les amateurs de nature.

Je vous prie etc.. »

Le Maire
Jean-Pierre Anfré



Association pour la Gestion et la
Restauration de l'Abbaye de Beauport

dans les Côtes d'Armor...

Le dimanche 5 septembre 1999, nous avons visité la belle abbaye de Beauport, propriété du Conservatoire du Littoral. Nous avons cru comprendre que le vieux verger était condamné et serait remplacé par un jardin "à la française". Pétition dans le car !

Nous avons aussitôt écrit au Directeur du Conservatoire pour, d'une part, féliciter cet organisme pour le caractère fort réussi de la rénovation et suggérer la création d'un "verger conservatoire" d'autre part, pétition à l'appui.

Laurence MEIFFRET, la directrice de l'AGRAB, répondait rapidement. En fait, il n'y aura pas création d'un jardin: c'est un malentendu. Au contraire, l'association veille à préserver les anciennes espèces de pommiers et vise le label bio dans quelques années. Bien !

Laurence MEIFFRET rappelle que l'AGRAB ne refuse pas les aides financières. Amis ACR à vos chèquiers.

AGRAB, (Administration: 02 96 55 18 55)

Association pour la gestion et la restauration de l'Abbaye de Beauport

Kéridy - 22500 PAIMPOL

J.L.

les sorties passées...



Ecole L.T. Philomène Ile Molène 5/04/2000.
Ile Molène

à l'association

Mesdames et Messieurs,
Nous vous remercions une très bonne
Année 2000, et Nous vous remercions de nous
avoir offert des livres, le maître a commencé à nous
lire un livre sur la Bretagne pour l'avoir bien aimé.
Et bonnes vacances pour l'an 2000.

David

David

Benjamin

VINCENT

Matthieu

Matthieu

Benjamin

Mikaël

Mikaël

Dylan

DAN IEN

Danielle

al Jée

GAETAN



4 juillet 1999. Ile Molène

La très officielle remise des livres par Kévin et Apolline (ACR 29/56)
pour des petits copains qui ont signé ci-contre...

Aller sur une île, même pour simplement randonner quelques heures, c'est faire fonctionner le tourisme, mais c'est aussi s'inviter peu ou prou chez les îliens. Aussi les ACR ont-ils systématiquement un petit geste envers les enfants de l'école.

Dans le courant de l'année passée, nous avons ajouté une page au "cahier de doléances" devant être envoyé à tous les Conseils Généraux de Bretagne:

« Les Amis des Chemins de Ronde déplorent les nuisances et pollutions rencontrées au fil de leurs fréquentes balades le long des rivages:

- Les afflux d'algues vertes, et leurs odeurs pestilencielles.
- Les tapis de déchets plastiques recouvrant les hauts de plage.
- Les cadavres d'oiseaux mazoutés.
- Les cadavres de poissons morts dans une mer trop peu oxygénée.
- Les plages couvertes de coquilles vides après une pollution du milieu marin.
- Les traces d'herbicides sur le sentier côtier, à deux pas de la mer.
- Les décharges sauvages dans les marais maritimes.
- Les rejets sauvages dans l'eau de la mer et des fleuves
- Les vidanges de moteurs au bord des plans d'eau.
- La circulation et le stationnement de voitures sur le sable.

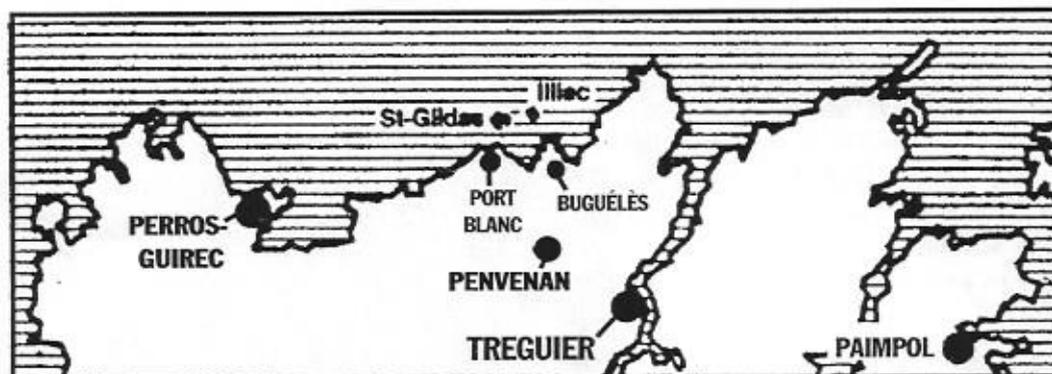
Et tant d'autres spectacles témoignant de comportements peu respectueux de l'eau.

Ils déposent ces nombreuses doléances à l'encontre d'une société qui détruit ses propres conditions de vie ».

Pontivy, le 21 mars 1999

Une promenade dans les Côtes d'Armor

à PENVENAN, le 4 juin 2000



Entre deux de ces îles et le "sillon" est emprisonné un étang de mer qui alimentait autrefois un petit moulin à marée.

Le bâtiment au toit insolite rouge, devenu simple habitation, est à vendre. La digue laissera-t-elle de nouveau passer les promeneurs dans ce paysage de grande beauté ?

Certaines îles habitées ont eu avant guerre leur heure de célébrité. L'île St Gildas, face à Port-Blanc, a logé durant les étés le Dr Alexis Carrel et l'île voisine Illiec a été le havre de paix de l'aviateur américain Lindbergh, après avoir accueilli au siècle dernier le compositeur d'opéras Ambroise Thomas.

Quelques restes mégalithiques subsistent sur la commune. Plus proches de nous trois chapelles apparaissent au détour des chemins. Notre Dame du Port Blanc, bâtie au 15^{ème} siècle à partir d'une tour datant du 13^{ème}, est un édifice au toit descendant presque jusqu'au sol,

Pour les marins, la commune de Penvenan est située à 48°48'47" de latitude N et 3°17'45" de longitude O du méridien international. Pour les terriens elle est à 8km ouest de Tréguier et à 16 km de Perros-Guirec. Ses rivages, de Port-Blanc à Buguélès, sont l'un des joyaux des Côtes d'Armor: la couleur d'un granite rose clair tirant sur le jaune joue avec le soleil et la pluie sur 15 à 20 km de côtes en dentelles et sur un chaquet de petites îles ancrées dans l'estran. Les marées atteignent une amplitude de 10m. A marée basse des chaussées rustiques louvoient entre les rochers sur des espaces immenses temporaire-

ment délaissés, pour donner accès aux îles habitées. Sur terre et sur mer des rochers gros comme des maisons projettent un peu partout leurs formes fantastiques. Si vous n'avez pas peur de la fée Morgane et de ses enchantements, promenez-vous donc en ces lieux au clair de lune...

A 500m au nord du rivage de Buguélès un mystérieux "sillon" de 3 km de long sur 10 à 12m de large, en forme d'arc de cercle tourné vers le large, semble tracé par quelque gigantesque charrue. Cette formidable levée de galets aux couleurs blanches, grises, bleutées ou noires émerge au-dessus de la marée haute. Vestige d'une moraine glaciaire d'après certains, on y trouve des pierres roulées qui proviendraient d'Europe centrale. Elle relie trois îles.

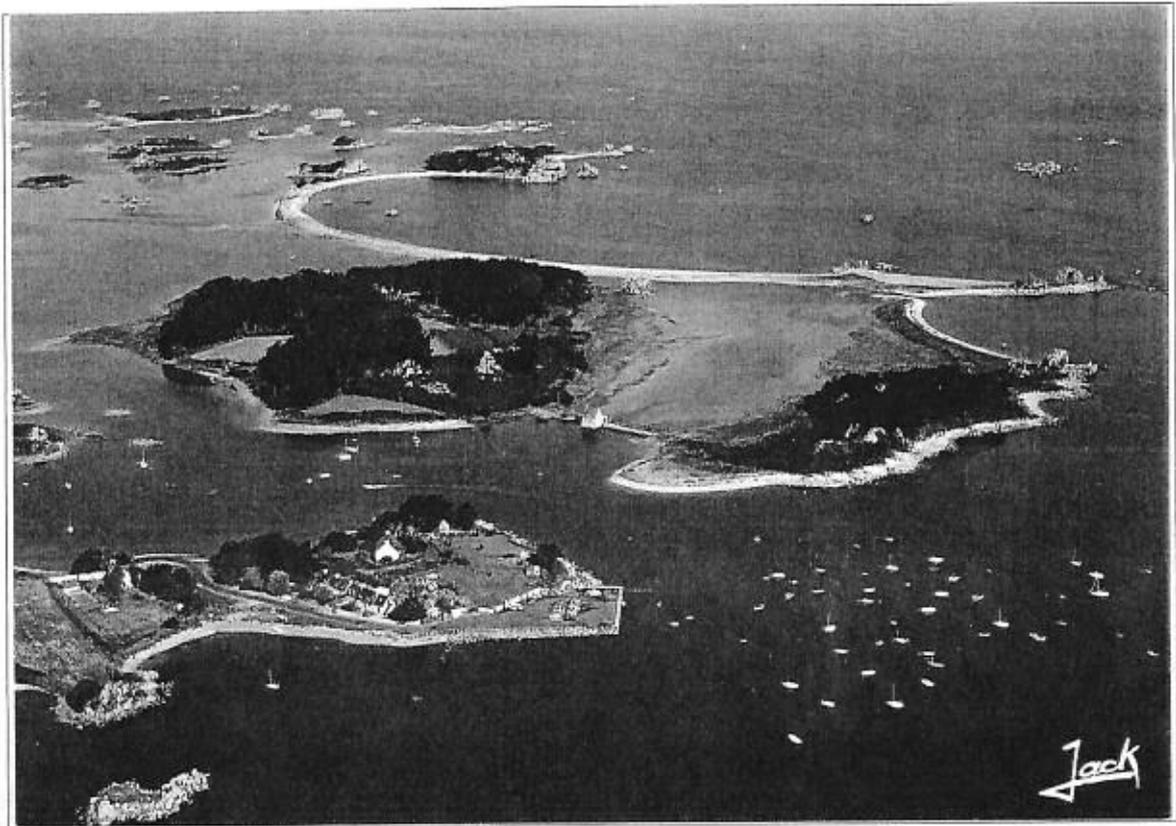


Photo Edition d'Art JACK (Editeur-Fabricant) 22700 LOUANNEC

Une vue de Buguélès: d'avant en arrière, le petit port, l'ancien moulin à marée avec son étang de retenue, le "sillon" de gables en arc de cercle. Document publié avec l'aimable autorisation de l'éditeur: la carte postale originale est en couleur.

précieux par les ex-votos déposés par les pêcheurs et une statue de "St Yves entre le riche et le pauvre". Un calvaire sculpté de 1683 orne l'enclos. A Buguélès près d'un amas de rochers énormes entre lesquels s'est glissée une habitation, la vieille chapelle de St Nicolas, ancien "trévas" (desserte locale) de la paroisse, est l'étape de l'antique chemin de Mézo Sérino (voir plus bas) vers la mer et les îles. Entre Buguélès et le bourg de Penvenan la chapelle reconstruite de St Gronval rappelle le souvenir d'un monastère fondé par les missionnaires irlandais au 5^{ème} siècle. Elle expose quelques peintures et sculptures naïves.

Les rivages marins sont riches de plantes des zones saumâtres et abritent nombre de Gravelots. Le Macareux moine et le Fou de Bassan fréquentent les "Sept îles" situées bien plus au large. Le programme Natura 2000 protège tous ces lieux.

Le promeneur a le choix entre quatre itinéraires pédestres repérés, longeant souvent la mer, montant et descendant, tournant et retournant au gré des caprices d'un sol tourmenté, donnant des aperçus saisissants sur les paysages marins.

A Buguélès l'obstruction récente d'un sentier d'accès à la

mer par un riverain, le chemin traditionnel de Mézo Sérino, a suscité la naissance d'une courageuse association des "Amis des grèves et des chemins de Penvenan", assistée au berceau par les ACR. Heureusement associée au maire, elle travaille à la réouverture du chemin. Un procès intenté auprès du Tribunal civil laisse augurer une issue favorable.

Tel sera le champ livré à votre exploration le 4 juin prochain, si vous voulez bien.

H Girard



Petites nouvelles du bord de l'eau

Nous avons encore en mémoire cette affaire pénible de 1995 au cours de laquelle Mehdi a trouvé la mort après une chute de vingt mètres en contrebas. Les jeunes, bien accompagnés, faisaient le tour de **l'île d'Ouessant**, en vélo, sur le sentier côtier. Le jugement est apparu en novembre 1999: enseignants et maire de l'époque ont été condamnés.

Le sentier côtier étant strictement réservé aux piétons, on peut penser que si la loi littoral avait été respectée, cet enfant serait encore en vie.

Pareillement, on relève encore en 1999, de nombreux cas de chutes de conducteurs de deux roues sur le sentier côtier, pas tragiques heureusement. Les Maires ont du souci à se faire car en cas de pépin, le cycliste a quelquefois tendance à déposer plainte pour défaut de protection du bord de côte.

Les producteurs d'huîtres, qui ont largement intérêt à souhaiter une bonne qualité de l'eau de mer, ont été très intéressés par un prototype de moteur marin fonctionnant au GPL, dans le cadre du salon professionnel de La Tremblade. Avec les moteurs actuels « l'essentiel de nos gaz d'échappement remonte à la surface. Mais cela ne doit pas faire que du bien à la mer. »

Cependant, outre un surcoût d'installation, les ostréiculteurs seront confrontés à un problème fiscal qui avait déjà découragé un un projet GPL il y a une dizaine d'années. Ces professionnels utilisent en effet une essence détaxée à 1,30 f le litre environ (prix 98). Le gaz coûterait actuellement deux fois plus cher.

L'énigme maritime proposée dans notre journal de l'an dernier a véritablement aiguisé la perspicacité des lecteurs du littoral et d'ailleurs.

Vous êtes nombreux (*nota*) à avoir reconnu la fameuse plage convexe de l'île de Groix (Morbihan, je précise), qui se déplace de temps en temps au gré des courants.

En l'an 2000, je vous laisse en paix. Car éplucher une carte au 1/25000, ça fatigue.

Tchao! Jacques

Nota: mais vous n'avez rien dit! Le gros lot est remis en jeu: c'est un programme des sorties 1999!

Rendre la mer plus propre dépend donc en partie de la bonne volonté écologique... du ministère des finances. (Ouest-France Raymond COSQUÉRIC).

Le même journaliste, très documenté sur l'ostréiculture, indique dans un article du 27.04.99 que « les prix des parcs paimpolais ont doublé en un an: actuellement de 100 000 f à parfois plus de 200 000 f à l'hectare. Seules les entreprises solides, vendant un bon prix des huîtres de qualité peuvent se les offrir... » Le paragraphe est titré "Flambée du foncier marin". Parler du foncier à propos de ce qui demeure le domaine *public* maritime, ne pouvant être ni acheté, ni vendu, c'est quand même un signe des temps.

En 1999, notre ami Clément, de Sulniac, fidèle adhérent et randonneur au grand cœur a fait le pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle... avec son âne Luron. Ils en sont revenus la tête bien pleine et le ventre bien plat.

Les ports de plaisance du Morbihan sont vraiment très courus. Au dernier pointage, ils seraient 4000 plaisanciers à attendre une petite place pour leur bateau (O.F du 11.12.99)

A **Squiffiec** (22), la vie n'est pas un long fleuve tranquille. Surtout lorsque le cours d'eau s'appelle le Trieux et qu'un conflit oppose un couple de riverains et la municipalité au sujet de la libre circulation des promeneurs sur les berges

On ne passe plus sur un des terrains et le sentier de grande randonnée a même été modifié. L'affaire finira devant les tribunaux. (Le Télégramme du 22.06.99-Bertrand LE BAGOUSSE).

On ne compte plus le nombre de problèmes issus d'initiatives de « nouveaux propriétaires du bord de l'eau ». Ces derniers, en général forts bien dotés en ressources, ont tendance à ignorer superbement les règles du jeu applicables au littoral. Ainsi, cette SCI familiale, avait-elle acheté l'île du Grand Vézy, située à l'entrée du **golfe du Morbihan** et en "site protégé". Elle avait obtenu de la mairie de Baden l'autorisation d'engager des travaux dans le manoir mais dans le strict respect de la disposition d'origine (pas d'addition). Emportés par leur élan, les réalisateurs ont construit en plus cave, terrasse, locaux. La juridiction a rendu son délibéré. Architecte et propriétaire sont condamnés; les ouvrages "en trop" seront démolis. (Le Télégramme 01.10.99).

Promis, on ne va pas aborder le problème de l'eau, (vous savez, cette eau qui se jette dans la mer...) et de ses caractéristiques lamentables. Mais nous retenons quand même cette évidence: en Bretagne, malgré les milliards investis, la qualité de l'eau continue de se dégrader.

Le consommateur, s'il tient apparemment peu rigueur aux acteurs de cette pollution, commence à trouver la note des "mesures" un peu élevée.

(S. Du Guerny-Les Echos-02.09.99)

Petites nouvelles du bord de l'eau

Quel est le point commun de trois villes côtières qui se nomment **Lorient, Saint Nazaire et Cherbourg** ? Ce sont d'anciennes bases sous-marines qui étudient comment réutiliser ces masses de béton et d'acier. Les projets ne manquent pas quoique la rentabilité ne soit pas assurée. Mais voilà, les municipalités qui ont « hérité », pour un prix relativement modique, de ces monstres plutôt laids, auront d'abord à décontaminer les sites. Et là, il y a du travail en perspective. Amiante, acides, PCB et autres boues suspectes constituent un beau programme.

Quiberon: caravane installée durablement sans autorisation: infraction au POS.

Le Tribunal Correctionnel de Lorient a fini par condamner le propriétaire à une forte amende. (O-F 23.11.99).

Curieuse manif à **Quimper** ce premier samedi de juillet 1999: « ils en ont marre de "l'hégémonie pedestre". Ils réclament davantage de tolérance pour les 4x4, motos ou vélos tout-terrain. Sur leur engin, ils sont venus ce jour-là défendre leur droit d'emprunter, comme tout un chacun, chemins creux, sentiers, sentes et autres circuits de randonnée ».

(Libé du 6.07.99).

L'article de Pierre Henri ALLAIN fait clairement apparaître que les pratiquants de ces "loisirs" le plus souvent motorisés ne supportent plus, mais plus du tout, les piétons. Nous ajouterons - parce qu'ils ne l'ont pas dit - que les barrières et autres chicanes des chemins côtiers ne sont implantées que pour gêner ceux qui se moquent des lois. Sans eux, les chemins de ronde seraient en accès direct, ce qui faciliterait, sur certains tronçons, la circulation des poussettes et des fauteuils roulants.

Des nouvelles de notre ami Tadorna tadorna qui a été relâché le 1^{er} août 1999, à l'âge de 2 mois, à Larmor-Plage.

"Notre" Tadorne de Belon avait été recueilli tout petit poussin à Guidel, confié à la LPO... et parrainé par Les Amis des Chemins de Ronde:

La LPO

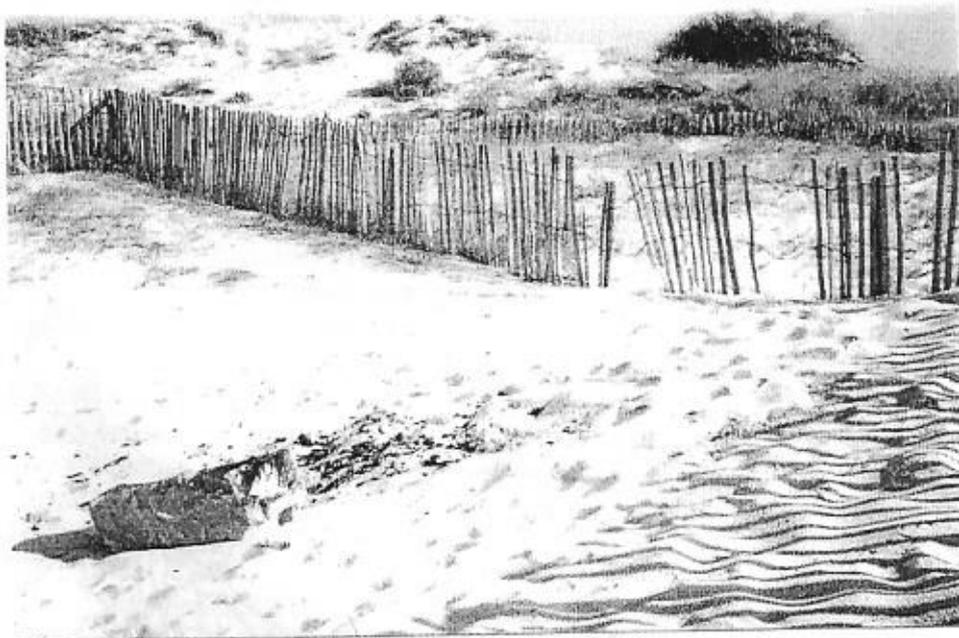
vous remercie de votre confiance.

Vos achats, vos dons, vos legs contribuent à l'action quotidienne de notre équipe en faveur des oiseaux et de la nature, pour les générations futures.

Ligue pour la Protection des Oiseaux
Service Diffusion
Cordeliers Royale - BP 263 - 17305 Rochefort cedex
Tél 46.82.12.66 Fax 46.82.12.50



Cela, c'était avant la marée noire. Depuis, il ne nous a pas donné signe de vie...



Ci-dessus: Ile d'Houat fin août 1999

Que voyez-vous au premier plan ? Les restes d'un feu de plage qui a trouvé son alimentation dans les ganivelles du second plan. Cette pratique inadmissible n'arrive malheureusement pas à la hauteur du phénomène arradonnais où des bancs publics ont servi de combustible.

À **Locoal-Mendon**, en 1995 et sur la base d'un POS aujourd'hui révisé, le maire refuse un permis de construire. Le demandeur porte plainte devant le Tribunal Administratif. Après quatre ans de procédure, le maire est condamné à une amende de 8 000 f et le permis de construire est délivré au demandeur. Communiqué du maire à son conseil municipal: « Dans cette affaire, le maire a été condamné car il a fait application de la loi littoral. Or, le décret d'application concernant les estuaires n'a pas encore été décidé par l'État. Je n'ai pas pris cette décision seul, mais avec l'avis des services de l'Équipement. » Etc...

On le voit à travers cet exemple, le vide juridique concernant les estuaires fait des dégâts. Dommage pour les gens courageux.

Arzon; permis de construire de Kerjouanno: les deux associations l'ayant attaqué dès 1991 (Ass pour la Sauvegarde du pays de Rhuys et l'UMIVEM), ont porté l'affaire devant le Conseil d'Etat.

Petites nouvelles du bord de l'eau



Lorient. Après la marée noire de l'Amoco (1978); même le soleil a pris un coup au moral !
Au premier plan, imperméable et casquette marine: M. Quiviger

Embarras à Auray-Saint Goustan

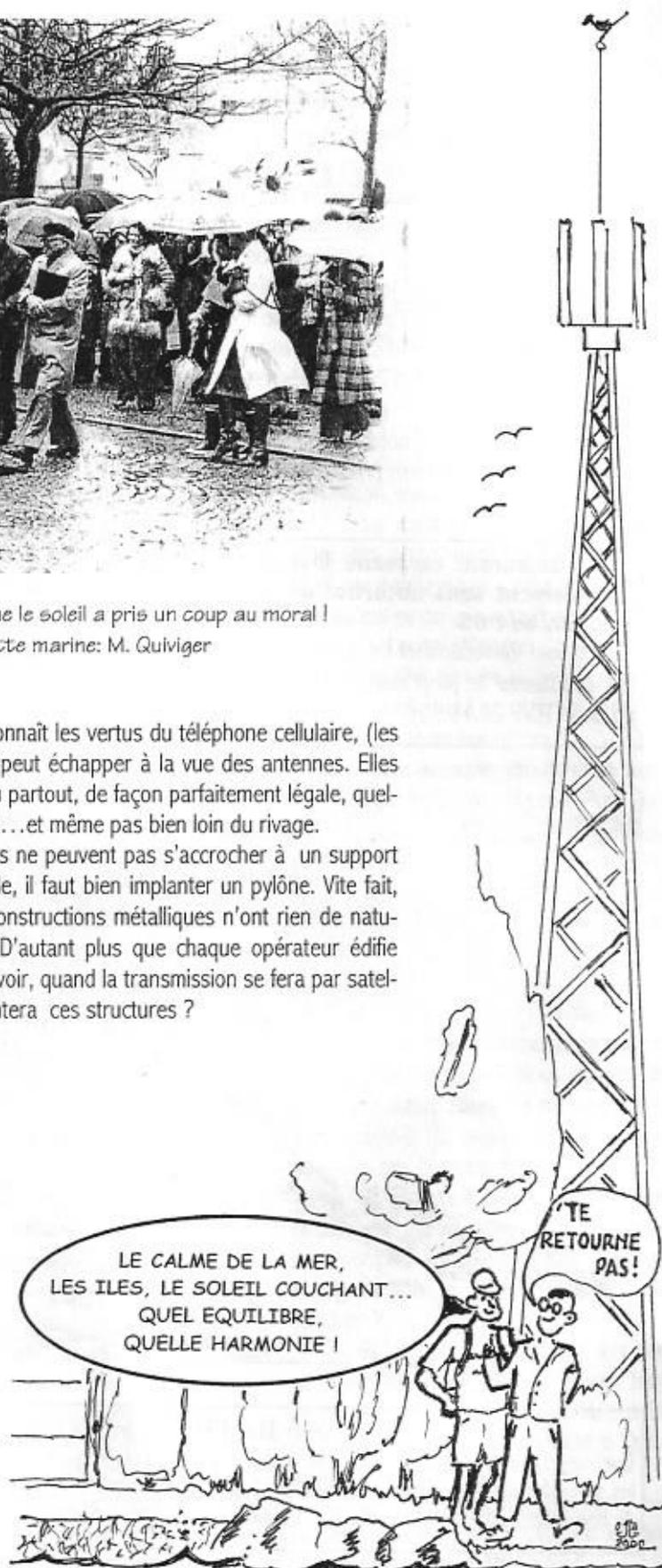
où il apparaît que les terrasses des établissements encerclant ce petit bijou sont bel et bien situées sur le DPM. Et les textes en vigueur exigent que la place et les quais n'accueillent que "des activités maritimes". La municipalité s'oriente vers une modification du POS.

Une maison bâtie sur un terrain non constructible, classé en zone littorale ? C'était à **Plestin-les-Grèves**. Tout le monde s'y est mis pour dissuader le constructeur d'entreprendre les travaux (ossature bois sur base béton et parpaings). En vain. Le Maire a fini par déposer plainte et le contrevenant a été condamné à la démolition et une amende. Tout le monde s'y est mis pour essayer de convaincre le constructeur de respecter la décision de justice. En vain. Le Préfet a donc fait envoyer la pelleuse. Affaire classée.

Toujours en Côtes d'Armor, on note que le restaurant privé du Yacht-club de **Saint-Cast** va devoir se séparer de ses "extensions" qui ont été construites illégalement.

Si l'on reconnaît les vertus du téléphone cellulaire, (les portables), on ne peut échapper à la vue des antennes. Elles ont poussé un peu partout, de façon parfaitement légale, quelquefois inattendue... et même pas bien loin du rivage.

Quand elles ne peuvent pas s'accrocher à un support existant convenable, il faut bien implanter un pylône. Vite fait, bien fait. Et ces constructions métalliques n'ont rien de naturel. Dommage... D'autant plus que chaque opérateur édifie son réseau! Dites voir, quand la transmission se fera par satellites, on les démontera ces structures ?



JOYEUX NOËL !

ERIKA

Le triste Noël de la mer

Pauvres oiseaux ! A cette période de l'année, déc 1999, ceux-ci vivent en pleine mer. Leurs conditions sont très difficiles.

*Voilà notre cadeau =
Superbe marée noire; ah, une de plus...
Un oiseau sur 10 sera sauvé de ce piège gluant,
Les autres mourant à petit feu, ne pouvant se nettoyer tout seuls.*

Mais est-ce normal de shampooiner un oiseau, de le gaver en lui enfonçant un long tuyau dans le corps ? Avons-nous fait cette expérience sur l'être humain ?

J'ai honte, j'ai mal, d'appartenir à cette race humaine qui provoque tant de ravages, sans aucun respect envers la nature, dans sa globalité.

Puisse les ACR, lors de nos belles sorties, nous faire prendre davantage conscience de nos responsabilités et de la beauté de la nature.

Paulette Champion

Erikachottier,
Erikamouflage,
Erikachemisère,
Erikatalogué!

Erikamelote,
Erikahin-caha,
Erikafouillage,
Erikahotique,

Erikasserole,
Erikarcasse,
Erikassable,
Erikassé!

Erigole plus!
Erikapitulation
Erikaramel,
Erikafard,

Erikabinet

pauvre
vieille
coque ...

ERIKA-LA-MITÉE !

Label et la bête...

J'ai lu quelque part, en ce douloureux mois de décembre, qu'un organisme sérieux avait décerné un "label de satisfaction" à l'état de fraîcheur de l'Erika.

Bon; ce ne sont pas les mêmes qui contrôlent notre nourriture. On l'a échappé belle!

J.L.

(Label: mot anglais signifiant étiquette. Marque spéciale créée par un syndicat professionnel et apposée sur un produit destiné à la vente, pour en certifier l'origine, les conditions de fabrication.) *Le petit Larousse*



ORGANISATION DES SORTIES



Retour sur l'année 1999 (extrait du texte lu en A.G de déc 99).

Les **grandes sorties** nous ont conduits, en mai, de Plogoff à la Pointe du Van, le long de falaises fleuries, et à la Pointe du Raz, site devenu très artificiel malgré tous les efforts de reconquête paysagère. Le 5 juin, la tempête a empêché les randonneurs d'aborder à Sark et contraint à improviser une sortie sur Jersey; les participants ont, dans l'ensemble, pris ce contretemps avec bonne humeur. En juillet, la visite de Molène, la traversée de la rade de Brest puis la randonnée au départ de Camaret jusqu'aux Tas de Pois ont permis un contact avec des paysages forts et vrais. Le 5 septembre, le brouillard était épais



Logonna, Bizarre, bizarre !

sur la région de Paimpol; la visite de l'Abbaye de Beauport et la marche sur les falaises de Plouha n'en ont pas moins été un succès. La dernière randonnée, de nouveau en rade de Brest, à Logonna-Daoulas, le 3 octobre, a clôturé le programme des grandes sorties.

Ces "grandes sorties" ont conjugué l'effort sportif avec le plaisir de la découverte et le témoignage militant. A Logonna, nous étions là pour inaugurer un sentier dont l'ouverture est encore contestée par certains propriétaires riverains (ci-contre, des obstacles généreusement semés sur le sentier).

En 1999, donc, l'organisation de ces journées de randonnée a évolué. D'une part, les chauffeurs des cars doivent obligatoirement respecter un temps de repos de huit heures. Ils ne peuvent donc plus nous accompagner et il faut parfois combiner des trajets en boucles pour revenir au point de départ. Prendre deux chauffeurs léverait cette difficulté mais pèserait sur les prix. D'autre part, Marie-Louise Bourlet n'a pas pu assurer l'intendance. Nous avons donc pris des traiteurs locaux. Les buffets proposés étaient satisfaisants. Mais cela ne

va pas sans une certaine répercussion sur les tarifs que nous nous sommes efforcés de conserver pourtant très raisonnables.

Un programme de petites sorties a également été proposé. Les derniers dimanches de janvier, février, mars et avril, en début d'après-midi, des groupes sont partis de Lorient, Vannes et Auray pour des marches de deux ou trois heures, en bord de mer. Ces petites randonnées répondent à une demande du public; elles ont rencontré un grand succès. On y a même vu le maire d'une de nos communes littorales.

La formule sera reconduite en l'an 2000, mais à un rythme moins soutenu afin de ménager les bénévoles, accompagnateurs et coordinateurs.

M-A Echard

Prise en compte des enseignements de 1999:

Pour les grandes sorties, les particularités évoquées ci-avant ont alimenté un débat au sein du Bureau.

En ce qui concerne le recours à un second conducteur, nous nous déterminerons au cas par cas, après examen attentif des parcours et des prix.

Le prix de la journée ayant donc tendance à croître, nous réduisons la marge de sécurité budgétaire. Ce qui nous conduira à **ne pas rembourser le billet en cas de renoncement non motivé** par des raisons impérieuses. Nos sorties font l'objet d'un contrat avec transporteur et traiteur: ce contrat devient ferme et définitif l'avant-veille ou la veille du départ avec l'annonce du nombre de participants. Les "trajectoires" des cars sont alors optimisées. Mais nous payons au traiteur le nombre de plateaux annoncé au téléphone et qui comprend aussi... les absents! (à la dernière sortie 1999, il y avait 8 absents).

Amis des Chemins de Ronde, l'achat d'un billet constitue un engagement de votre part. Mais si vous devez renoncer au tout dernier moment, le secrétariat examinera le problème avec bienveillance; écrivez à:
ACR 56 - 26, chemin des Viviers 56270 Ploemeur, en joignant votre billet et quelques explications.

Pour les petites sorties, nous nous orientons sur une formule "à tour de rôle". Grosso modo, les amateurs morbihannais seront donc invités chaque mois à une balade sur un site côtier compris entre Vannes et Lorient. Ce qui suppose quand même une approche en voiture.

Tradition respectée, le programme 2000 (Finistère et Morbihan) figure en pages suivantes.

Bonnes balades !

Norbert/Jacques

SUR VOTRE AGENDA...

SAMEDI
15
MAI
2000

BUBRY

JOURNÉE DE L'ESPOIR

AU PROFIT DES MALADES LEUCEMIQUES ET DE LEURS FAMILLES
Association « Leucémie Espoir 56 »

14 H A la découverte des sentiers Bubryates
Randonnée Pédestre → 8 Km
ou
14 Km
Passage au Manoir de Pérosee

Participation du Club des Randonneurs du Brandifout

Inscription à partir de 13 H
A la Salle Polyvalente

21 H 00 Grand FEST-NOZ
à la salle polyvalente

avec
TAN BA'N TY
PEVAR DEN
A - BOUEZ- PENN

TARIFS :
Randonnée seule : 20 F
Fest-Noz : 35 F
Fest-Noz + Rando : 50 F

Renseignements ☎ 02 97 51 73 99

ORGANISATION C.P. JEUNES BUBRY

Les randos accompagnées du "Pays d'accueil du Roi Morvan " qui évoluent sur un vaste pays: Le Faouet-Gourin-Guéméné/Scorff proposent pour l'an 2000 un calendrier très dense que nous ne pouvons malheureusement pas reproduire in-extenso. Ils marchent les dimanches de janvier à septembre (hors juillet/août).

PAYS D'ACCUEIL DU ROI MORVAN

9, rue de l'Elle - 56770 PLOURAY - 02 97 34 84 39

Nos amis de GUIDEL-RANDO nous convient à leur rando annuelle le dimanche 21 mai / Accueil: à partir de 7h15 à La Villeneuve Elle à Guidel. 36 km, départ 8 h (mais un second parcours de 15 km est proposé, départ: 8 h 30).

Inscription par courrier (enveloppe timbrée): 40f, casse-croûte compris avant le 10 mai, ou sur place: 50f.

Chèque à l'ordre de Guidel-Rando chez Mme Chantal Calvary-Le Cap-56520 GUIDEL 02 97 65 03 04

Président: Claude BONDARNEAU, à GUIDEL 02 97 32 81 32.

Participez, autant que possible, aux activités des associations amies des ACR. Elles aussi ont pour objectif la protection de notre patrimoine, de notre environnement et la pratique des belles randos; citons:

Den Dour Douar (Quéven), Tarz Héol (Plœmeur), Mès et Vilaine (Pénestin), La Vigie (La Trinité/Mer), Les Amis de Carnac, Les Paludiers (Assérac), Moëlan Accueil, Les Marcheurs de Pen-Ar-Bed (St Renan), Les Chemins d'Antan du Pays de Nostang (riv. D'Étel), ADN (Ste Hélène), Le Pays du Roi Morvan et Guidel-rando (v. ci-dessus), l'UMIVEM-Patrimoine et Paysage, Bretagne Vivante (SEPNB), nos amis de Logonna, de Penvenan etc...

Nos amis de l'association "VOYAGES COOPÉRATIFS DE BRETAGNE" proposent une escapade pour les passionnés de nature, du 23 au 26 mai: Ile de Ré, forêt de Chizé (avec le CNRS et l'ONF), et le marais Poitevin. Doc au 02 97 21 51 29

ON PART EN BALADE...

Les Amis des Chemins de Ronde ont l'habitude de randonner dans la bonne humeur. Ils ne sont pas pour autant à l'abri d'un ennui. Aussi, nous rappelons quelques principes de base.

Il faut être bien équipé et notamment porter de bonnes chaussures de marche. C'est essentiel: les tiges montantes maintiennent les chevilles. Et la randonnée pourra être encore plus assurée si l'on prend un bâton de marche; mais c'est selon les goûts...

Il faut emporter de l'eau à boire. Ainsi que les babioles habituelles dans le sac à dos (barres énergétiques, pomme etc...).

Il faut signaler ses "arrêts techniques". Une des solutions étant de déposer son sac à dos dans le sentier. Sur le côté, il y a peu de risques de perdre le groupe et pourtant...

Il ne faut pas aller passer le nez au dessus du gouffre signalé comme endroit dangereux, sous prétexte qu'on en a vu d'autres!

Il ne faut pas se livrer à une course effrénée dans les côtes de Plouha pour arriver en tête. A part une grosse charge cardiaque, on n'en retire rien de probant. Rappel: les cars attendent tout le monde.

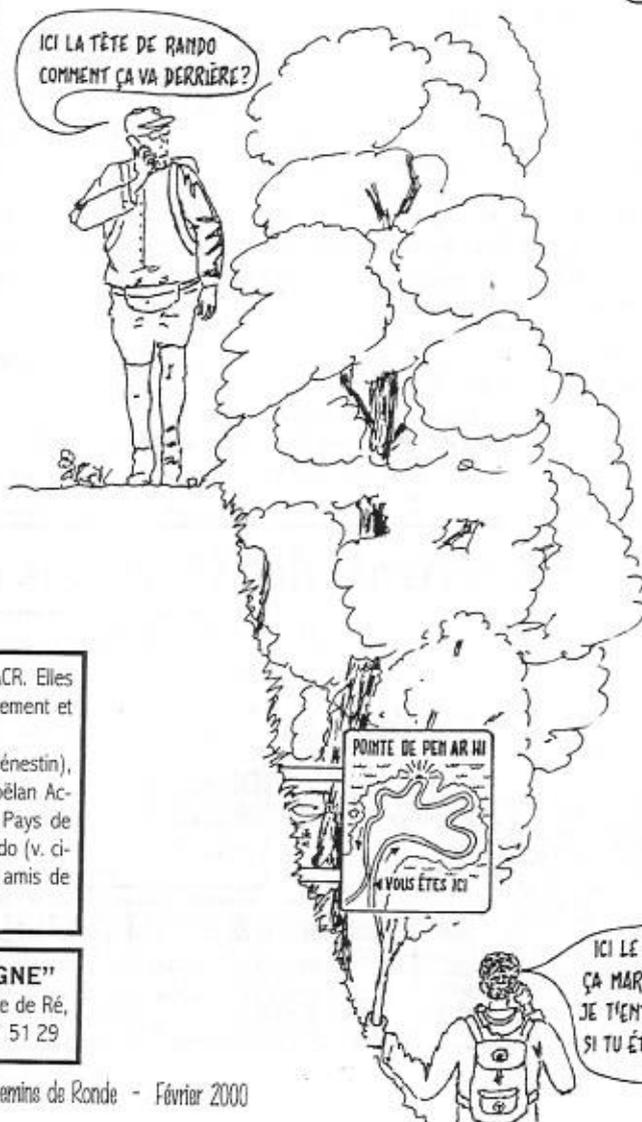
Enfin, c'est le moment ou jamais d'embarquer son portable, instrument rêvé pour communiquer rapidement. Indispensable: **échanger les n° des appareils en course avant le départ.**

Noter que les membres des ACR sont assurés collectivement par VIA ASSURANCES, agence GEY de Lorient. Les personnes non adhérentes doivent disposer d'une assurance personnelle.

Nos sorties:

Inscription et achat du billet (chèque) aux Offices de Tourisme de AURAY, LORIENT et VANNES; ça marche par correspondance (enveloppe timbrée)

Prendre l'équipement convenable, le pique-nique pour le midi et des recharges (il y a de la place dans les soutes du car). Buffet par traiteur en soirée



Nos petites

2000

sorties

Date	Destination globale	Rendez-vous initial	Départ rando	Organisation et observations
Dimanche 27 Février	St Pierre Quiberon	13h 30 AURAY Garage Peugeot	14h Parking situé face au fort de Penthièvre en allant sur Quiberon.	François GOAOC 02 97 36 77 14, Pierre MORICE 02 97 56 80 43 et Maurice ROBIC. Env 8 km; fin de la marche vers 16h 30. Nous verrons les côtes Ouest et Est de la Presqu'île.
Samedi 25 Mars	Lorient et Vannes	Lire ci-dessous	Début d'après-midi	Dans le cadre de la semaine des handicapés. Contact Lorient: Norbert Bourlet 02 97 82 92 02 Vannes: Michèle Debaine 02 97 63 67 28
Dimanche 26 Mars	Rivière D'Étel	13h 30 Lorient Mairie	14h Porh Niscop (commune de Belz)	Jean-Claude CAUDAN et Serge HILLION Repère: en venant de Belz, petite rue à gauche juste avant le Pont Lorois.
Dimanche 30 Avril	Vannes-Séné	13h 30 Parc du golfe (aquarium) Au point I	14 h, A l'entrée du bourg, en venant du Parc du Golfe de Vannes	Organisation: Christiane HILLION Renseignements: J. LAVAL 02 97 63 50 19 Départ du moulin de Cantizac, devant le camping.



Si les randonnées ne manquent pas dans notre région, il en est qui possèdent un caractère particulier.

Ainsi, la rando des Paralysés de France réunit personnes handicapées et personnes valides, les secondes prenant en charge les premières. La balade a lieu de préférence sur un chemin côtier et offre plusieurs longueurs de sentier, au choix. A Lorient, le rendez-vous est à 14h dans le hall de Kerpape et la rando aura lieu probablement sur les sentiers de Larmor Plage. A Vannes, elle est organisée par nos amis randonneurs de Saint Avé (Mil'Pat) sur la côte toute proche. Cette année, le délégué départemental APF, Monsieur Guy-Paul DAVIGO, souhaite rassembler autour des handicapés le maximum de marcheurs. Il a fait appel aux Amis des Chemins de Ronde, lesquels ont répondu avec empressement. Rendez-vous libre ce jour-là !

Mr DAVIGO, invité à notre A.G, a pris la parole et souhaité que le maximum de sentiers côtiers puisse être emprunté par les fauteuils roulants. Cette possibilité peut être examinée au cas par cas: le sentier doit en effet présenter une largeur suffisante et peu d'accidents de profil. Il faut également que les accès transversaux soient praticables. A voir, notamment par les municipalités.

Ce sera donc le samedi 25 mars 2000, dans le cadre de la semaine des handicapés. Chaque randonneur donne 20f à l'association APF.

Association des Paralysés de France
47, rue Ferdinand Le Dressay BP 74 - 56002 VANNES CEDEX
02 97 47 14 62

Une "petite sortie" sur Le Bono (28.02.99). A cet endroit, le sentier côtier évite la belle pointe du Rocher (présence d'une propriété). Ce bout de rivage est soustrait à toute approche.



Photo Annie Landin

Sorties des Amis des Chemins de Ronde du FINISTÈRE

ACR 29 secrétariat, renseignements, inscriptions: Monique LANNESVAL 02 98 90 28 52

Paiement par chèque "ACR 29" adressé à la trésorière:

Mme M-R PINAUD, 5, av de la Cascade 29900 CONCARNEAU (ne pas appeler)

Dimanche 30 juillet: Baie de Morlaix

Marche de 14 km sur la commune de LOCQUÉNOLÉ et sur l'île CALLOT. Cette sortie, initialement prévue en août a été avancée pour tenir compte du Festival Interceltique de Lorient.

Dimanche 9 avril: LOPÉRHET

On en parle dans ce journal... Notre marche nous fera découvrir 14 km de cette côte blottie au fond de la rade de BREST.



LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE MORBIHAN

Association loi 1901

Connaissance et Protection du littoral par le biais de la promenade côtière NOS PROJETS DE SORTIES 2000

Des modifications indépendantes de notre volonté peuvent survenir dans le programme.

1 Dimanche 7 mai: Baie de Vilaine

Nous descendons la Vilaine, cours d'eau magnifique entouré de genêts et d'ajoncs en fleurs. C'est une succession de sites pittoresques: là des amas de roches, plus loin des landes parfumées conduisent notre regard jusqu'aux canons de La Roche Bernard. Non sans regrets, nous quittons cet "aber" au barrage d'Arzal. L'après-midi, rando. La pointe de Penn Lann et sa "nouvelle forteresse" (ne se visite pas). Nous nous dirigeons vers Arzal par le chemin côtier. Une petite journée d'une dizaine de kilomètres suivie d'un buffet.

2 Dimanche 4 juin: Penvenan (Côtes d'Armor)

☆☆☆☆

Un grand moment ! Peu connu, ce pays mérite le détour (lire en pages 16-17). Nous marchons une douzaine de km dans un décor en constant renouvellement: bancs de galets, anses de sable blanc, îlots multiples, moulin, demeure de contrebandier etc... Cette visite constitue pour nous l'occasion de réclamer l'accès à la mer (Pte de Buguéllès). Nous participons également à la journée nationale de l'environnement (toilette des plages). Et nous avons le plaisir de découvrir une très belle commune côtière qui nous réserve une réception en soirée à la salle des fêtes. Accompagnateurs aux avis très pertinents: François Maguet et Henri Girard.

3 Dimanche 2 juillet:

Les Sables d'Olonne-Ile d'Olonne

Matinée: changement dans nos habitudes, nous évoluons en zone urbanisée; attention aux voitures!

Les cars nous déposent à l'extrémité du "remblai". Nous les retrouvons au Port de Pêche (4 km).

Pique-nique à la Chaume, berceau de la cité. Le repas terminé, risquez-vous jusqu'au prieuré de St Nicolas (remarquable panorama).

Après-midi: île d'Olonne. Nous passons par les marais (réserve ornithologique), nous escaladons le clocher. Retour à la ferme-auberge de la Blénière en passant devant le vignoble romain. Une marche d'une dizaine de km dans le calme; prévoir boisson et couvre-chef.

Accompagnateurs François et Maurice. Les personnes désirant un peu plus de détails sur la flore et la faune accompagnent Marie-Armelle et Pierre.



4 Dimanche 3 septembre:

la presqu'île de Crozon; Morgat.

Nous ne revenons pas sur la beauté des sites des environs de Morgat. Nous admirons cette côte exceptionnelle en appréciant une nouvelle fois la belle variété des paysages maritimes bretons...

Nous embarquons à Douarnenez sur la vedette "Rosmeur" qui nous dépose au joli port de Morgat. Là, nous commençons notre marche: pointe de St Hernot (musée minéralogique facultatif), cap de la chèvre, château de Dinan etc... Une très belle excursion maritime.

En raison de la mise en service du bateau, on s'inscrit sans attendre, à l'ouverture de la billetterie.

Marcheurs qui ne souhaitez pas accomplir la totalité de la rando, sachez que chacune de ces sorties comporte un programme allégé en km mais avec les mêmes buts de découverte et protection du littoral.

5 Dimanche 1^o octobre:

la région de Lorient vue de Gâvres.

Qui n'a pas entendu parler de ces rudes pêcheurs, les "gavrais"? Vous découvrez cette cité maritime, sa "petite mer" aux pêches miraculeuses (coques) et sa presqu'île grâce à la compétence de nos guides locaux.

Pique-nique salle municipale de Plouhinec; au cours de celui-ci, les élus nous font part de leurs projets. Un peu de silence, merci...

L'après-midi, balade vers la barre d'Étel, puis direction la plage de Kerhillo (Erdeven). Nous voilà dans les aménagements du "Grand Site". Voici Plouharnel et ses abords. Nous nous arrêtons à la chapelle Ste Barbe (chants par Pierre Morice et ses amis).

Randonnée d'une douzaine de km en trois étapes et aussi randonnée d'échanges avec nos élus: merci Monsieur le Maire!

A partir de 17h, nous assistons à l'Assemblée Générale des ACR à la salle polyvalente puis nous y prenons notre repas en commun.

Décollage à 20h 30 pour le retour.

ACR

Le littoral: j'y marche, j'y veille...



La plage de Port-Louis Janv. 2000

La pire des pollutions:
l'occupation de l'espace...

Les Amis des Chemins de Ronde
Le Lomer - 56760 PENESTIN